

Championnat d'échecs jeunes du Tarn et Garonne

CONDITIONS GENERALES

Article 1.1 : Conditions de participation

Peuvent y participer tous les jeunes possédant la licence 2011-2012 de la Fédération française d'échecs A ou B et licenciés dans un club du Tarn et Garonne.

1.2 Organisation

Le championnat est organisé par le Comité départemental du jeu d'échecs du Tarn et Garonne avec le concours du Cercle d'échecs Moissac-Castel.

1.3 Catégories

Les championnats se déroulent d'une part en catégories filles, d'autre part en catégories mixtes, dans les catégories d'âge suivantes : minimes, benjamins, pupilles, poussins, petits-poussins.

Il est organisé un tournoi par catégorie, l'organisateur se réserve le droit de grouper certaines catégories si le faible nombre de participants ne permet pas de faire au moins un tournoi toutes rondes.

Un joueur ou une joueuse peut participer dans une catégorie supérieure. Dans le cas où il ne serait pas pré-qualifié pour le championnat de ligue, il ne peut prétendre alors à une qualification que dans la catégorie où il aura choisi de concourir.

TOURNOIS

2.1 Cadences:

Les tournois seront joués suivant les règles de la FFE, selon les cadences suivantes :

Pour les catégories poussins et petits poussins : 20 min + 10 s par coup KO

Pour les catégories pupilles, benjamins, minimes : 30 mn + 10 secondes par coup KO

2.2 Rondes :

Les championnats sont joués avec un appariement au système suisse en 5 rondes

Si le nombre de participants dans un tournoi est égal ou inférieur à 5, les joueurs se rencontreront dans le système toutes rondes.

2.3 Classement :

Le classement est établi au nombre de points.

2.4 Départage

En cas d'ex-æquo, des matches de départage seront organisés pour pour les titres de champions départementaux.

1) S'il n'y a que 2 ex-æquo, le match se fait en parties de 5 minutes avec ajout de 3 secondes par coup, parties aller-retour avec les couleurs inversées.

2) S'il y a plus de 2 ex-æquo, un tournoi toutes rondes en parties de 5 minutes avec ajout de 3 secondes par coup.

3) En cas de nouvelle égalité, à l'issue de ces matches de départage, une partie de départage est organisée avec 5 minutes avec ajout de 2 secondes par coup pour les blancs, 4 minutes avec ajout de 2 secondes par coup pour les noirs, les blancs ayant l'obligation de gagner, le choix des couleurs est laissé au plus jeune des joueurs.

2. 5 Qualifications

Pour toutes les catégories, seront qualifiés pour le championnat de ligue, tous les joueurs réalisant la moitié des points +0,5 (par exemple sur 5 rondes, il faut réaliser 3 points). Ne seront pris en compte que les résultats des joueurs d'une même catégorie.

Le repêchage est possible pour les joueurs ayant obtenu la moitié des points. Il faut en faire la demande au président du CDJE82.

ARBITRAGE

3.1 Choix des arbitres

Les différents tournois sont supervisés par un arbitre principal, choisi par l'organisateur en accord avec le Président du Comité Départemental.

L'arbitre principal ainsi désigné établit la liste des arbitres qui l'aident dans ses tâches d'arbitrage.

3.2 Réclamation

Toute réclamation doit être transmise à l'arbitre principal par écrit et signée avant la fin de la compétition.

3.3 Commission d'appel

La commission d'appel est composée de l'arbitre principal, président de la commission, le président du comité départemental et le responsable des jeunes du département.

DIVERS

4.1 Encadrement

Un responsable adulte de chaque club devra encadrer et veiller à la sécurité des jeunes du dit club. L'organisateur, ou les arbitres, pourront prendre toute mesure s'imposant pour maintenir le respect des règles de sécurité et de bonne conduite.

4.2 Résultats

La proclamation des résultats et la remise des prix aura lieu sur place, le samedi soir à 18h. Seuls les présents pourront recevoir leur trophée ou cadeau éventuel.

4.3 Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Comité Départemental des échecs du Tarn et Garonne à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Dans le cas où ils refuseraient toute publication de l'image de leur enfant, ils doivent en faire la déclaration sur papier libre, adressée au président du CDJE et remise aux organisateurs du championnat le jour du tournoi.